

BAEPI

Bureau n° 4206S

Affaire suivie par :

Mehdi ZEMMOURI

Tél : 03 20 62 31 66

Mél : mehdi.zemmouri@ac-lille.fr

dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 05 septembre 2023

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des collèges publics et
privés sous contrat et des établissements
régionaux d'enseignement adapté

Objet : Opération *Le Parlement des enfants* – Année scolaire 2023-2024

P.J. : - Règlement de l'opération 2023-2024

- Courrier co-signé par Monsieur le Ministre et Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale
- Fiche d'inscription
- Modèle de lettre de motivation
- Cartographie des circonscriptions électorales du département du Nord

La Présidente de l'Assemblée nationale et le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse organisent conjointement la **27ème édition du Parlement des enfants**.

Cette opération concerne, à compter de cette année scolaire, toutes les classes de 6^e des collèges publics et privés sous contrat, y compris les 6^e SEGPA et les 6^e des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/3310/le-parlement-des-enfants>, et sur le site officiel : <http://www.parlementdesenfants.fr/>

Je souhaite vous en présenter les principales étapes :

- **Comment candidater :**

L'enseignant qui souhaite participer à l'opération est invité à transmettre sa candidature à la DSDEN **avant le vendredi 20 octobre 2023**.

Les candidatures sont à envoyer au service, uniquement par courrier électronique à l'adresse : dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr

Le dossier sera constitué des deux imprimés que vous trouverez en annexe :

- **la fiche d'inscription** qui devra être remplie très lisiblement et avec précision (toutes les rubriques doivent être renseignées).

Une aide est disponible à l'adresse suivante : <https://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/formulaire/>. Elle vous permettra d'identifier la circonscription électorale dans laquelle se situe votre collège.

- **la lettre de motivation** qui indiquera en rente lignes maximum les raisons pour lesquelles la classe souhaite poser sa candidature.

Après examen des dossiers, il ne sera retenu **qu'une seule classe** par circonscription électorale.

Les classes retenues seront informées en temps utile du déroulement de l'opération.

Le référent académique « mémoire et citoyenneté » est chargé de la coordination de cette opération et sera destinataire de la liste des classes retenues dans le département.

- **Le thème retenu en 2023-2024 :**

Les classes retenues rédigeront une proposition de loi de leur choix sur le thème suivant : « **Promouvoir l'égalité femmes/hommes à travers le sport** ».

Alors que la ville de Paris accueillera les jeux Olympiques d'été en 2024, ce thème permettra aux enseignants d'inciter leurs élèves à promouvoir la pratique sportive comme un véritable outil au service de la citoyenneté. Les élèves découvriront en outre le rôle du législateur, ce qui leur permettra d'entamer une réflexion sur les manières dont le sport peut constituer un vecteur de mixité sociale, ainsi qu'un levier véhiculant les principes de la République, et un moyen de renforcer le vivre ensemble.

Ce thème donne l'occasion d'aborder les questions relatives à l'égalité ou à la lutte contre toutes formes de discrimination.

Le travail de rédaction devra être l'aboutissement d'une réflexion collective et correspondre à une production réelle des élèves, respectant leur raisonnement et leur expression.

- **Le calendrier du Parlement des enfants pour la classe retenue :**

Cette année, **une classe sera retenue** dans chaque circonscription électorale, soit 21 classes au total pour le département du Nord.

Pour aider l'enseignant dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale met à disposition des documents pédagogiques en téléchargement libre d'accès sur le site <http://www.parlementdesenfants.fr/>

Le travail pédagogique pourra éventuellement être complété par une rencontre de la classe avec le ou la député(e) de leur circonscription électorale, ou par une visite du Palais Bourbon. Pour réserver une visite, les classes sont invitées à prendre contact avec leur député le plus tôt possible.

La proposition de loi choisie sera transmise à la DSDEN au plus tard le **vendredi 09 février 2024**.

Le jury académique se réunira **entre le lundi 12 février et le vendredi 15 mars 2024** afin de sélectionner **une** proposition de loi qui sera transmise à la direction générale de l'enseignement scolaire.

Le jury national se réunira **le lundi 29 avril 2024 ou le mardi 30 avril 2024** pour sélectionner les neuf meilleures propositions de loi parmi celles envoyées par les jurys académiques, les collectivités d'outre-mer et les écoles françaises à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Le vote final : les classes participantes élisent, par vote électronique, entre **le mardi 21 mai 2024 et le vendredi 31 mai 2024**, la proposition de loi du Parlement des enfants de l'année.

La classe dont la proposition de loi aura recueilli le plus grand nombre de suffrages sera invitée le **lundi 17 juin 2024**, à l'Assemblée nationale avec son enseignant, pour la cérémonie de remise du prix.

Je souhaite que cette opération mobilise l'ensemble des équipes pédagogiques et en premier lieu, les chefs d'établissement. C'est pourquoi je vous demande de lui porter une attention toute particulière et vous remercie pour votre implication dans la réussite de cette opération éducative.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Nord



Olivier COTTET